

Le magazine des clients de la Suva, n° 1 // février 2012

benefit



suva

Mieux qu'une assurance



01 // Chaque année, près de 67 000 personnes sont victimes d'un accident sur les pistes de ski.



Dmitri Medvedev et le géant de papier

Chères lectrices, chers lecteurs,

Lors du dernier Forum économique mondial (WEF) à Davos, le Président russe, Dmitri Medvedev, avait exprimé le souhait de skier. Tout avait été minutieusement préparé. Romano Pajarola, le chef des pisteurs-secouristes de la station de Parsenn, avait déjà rencontré le garde du corps du Président et fait appel à un moniteur. Pour finir, Dmitri Medvedev n'a pas fait de ski. L'attentat de janvier 2011 à l'aéroport de Moscou a entraîné le report de son voyage pour Davos.

Même en l'absence de personnalités éminentes, les pisteurs-secouristes de Parsenn ne manquent pas de travail. En effet, plus de deux millions de personnes pratiquent le ski ou le snowboard chaque année en Suisse. Parmi elles, 67 000 en moyenne sont victimes d'accidents. Les pisteurs-secouristes de Parsenn en dénombrent environ 500 dans leur secteur. Pour le présent numéro de «benefit», notre équipe a suivi durant une journée ces patrouilles dont la mission consiste également à empêcher les accidents. Découvrez leurs activités aux pages 4 et suivantes.

Les mesures de sécurité mises en œuvre par les entreprises pour éviter les accidents professionnels s'avèrent rentables, même sur le plan financier. C'est ce que montre une étude internationale à laquelle la Suisse a participé. Pour cette dernière, les résultats sont particulièrement probants: chaque franc investi dans la prévention par une entreprise représente un avantage économique de 3,8 francs (page 10).

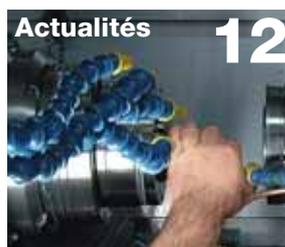
En matière de sécurité, la société Perlen Papier AG a accompli un travail exemplaire. Elle a fait l'acquisition d'une gigantesque machine à papier dont l'installation a duré un an et demi. Jusqu'à 800 personnes venant de différentes entreprises ont participé au projet (page 18).

D'autres articles consacrés à la prévention, l'assurance et la réadaptation sont à découvrir dans ce numéro. Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Gabriela Hübscher



Sur la piste: les patrouilleurs du service davosien de sauvetage des pistes de Parsenn viennent au secours des adeptes des sports d'hiver. Ils sauvent 500 personnes par an et sécurisent le domaine skiable.



Devant le tribunal: un travailleur a la main broyée suite à la manipulation d'un dispositif de protection. Qui est coupable? La Suva a choisi un scénario réaliste pour montrer au public comment un tribunal juge les parties dans un tel cas.



Apprendre à vivre autrement: Nicolas Magnin, contremaître-forestier, tombe d'un wagon et atterrit sur le dos 4 mètres plus bas. Paralysé à 26 ans, tous ses projets professionnels et privés sont bouleversés.

03 Editorial // Sommaire

04 Reportage

Les sauveteurs de Parsenn

10 Focus

Une nouvelle étude démontre la rentabilité financière de la prévention

12 Actualités

Une main broyée à la suite de la manipulation d'un dispositif de protection: qui est coupable?

14 La pression économique mine les cultures d'entreprise

15 Primées grâce à la promotion de la santé

Des prestations d'assurance adaptées? Praxair, une entreprise exemplaire

16 Tirer des leçons des accidents: mort dans un compacteur

17 Concours

18 Bravo

19 Bravo // A propos ...

20 Portrait

22 Service

24 A suivre ...

////////////////

Les sauveteurs de Parsenn

Texte: Gabriela Hübscher // Photos: Beat Brechbühl

Chaque hiver, 500 personnes sont soulagées à l'arrivée des patrouilleurs du service de sauvetage des pistes de Parsenn qui, même s'ils se réjouissent de chaque intervention, ne souhaitent jamais qu'un accident se produise.



01

13 h 17: le téléphone de la centrale de secours du service davosien de sauvetage des pistes de Parsenn sonne. Une skieuse s'est blessée à l'épaule en faisant une chute. Trois minutes plus tard, le patrouilleur Theo Zaugg quitte la centrale. 13 h 32: la femme est transportée en luge jusque dans la vallée. 14 h 45: le patrouilleur passe le relais aux ambulanciers. Pendant ce temps, le conducteur d'une chenillette signale qu'il amène à la centrale un homme blessé au genou. A 15 h 13, le patrouilleur Christian Lauber accompagne le blessé jusque dans la vallée. L'ambulance attend.

Entre-temps, Theo Zaugg est de retour. Son collègue Patrick Schneider lui demande comment l'intervention s'est passée. «Bien», répond Theo Zaugg. Romano Pajarola, chef des pistes et du sauvetage, poursuit: «Chacun se réjouit lorsqu'il doit intervenir». Mais il s'empresse d'ajouter: «Même si nous ne souhaitons jamais qu'un accident se produise.» Le vent souffle. Un brouillard épais recouvre les pistes et des flocons se mettent à tomber.

14 personnes pour 135 kilomètres de pistes

7 h 40: les portes se ferment, le funiculaire des employés démarre en direction du Weissfluhjoch. On y distingue les vestes du service de sauvetage de Parsenn.

Sur les pistes, les canons à neige sont en action. A la mi-décembre, la neige est encore rare. De la fenêtre, la vue est claire sur le domaine d'intervention du service de sauvetage de quatorze personnes. Aujourd'hui, Romano Pajarola, Patrick Schneider, Theo Zaugg et Christian

Lauber sont responsables des 110 km de pistes des domaines skiables de Parsenn et Gotschna. Les jours de grande affluence, jusqu'à 14 000 usagers empruntent ces pistes. Ces grosses journées se traduisent par une dizaine de blessés par jour, surtout vers midi et le soir, lorsque la fatigue se fait sentir. Près d'un visiteur sur mille subit un accident, soit 400 à 500 personnes par an pour ce domaine skiable. L'ensemble de la région totalise un millier d'accidents.



01 // Patrick Schneider du service de sauvetage des pistes de Parsenn: en hiver, il sauve des skieurs et des surfeurs et en été des tortues.

02 // Les dispositifs de lancement pour les fusées du service de sauvetage des pistes de Parsenn servaient à l'époque aux militaires pour la défense antichar. Aujourd'hui, ils sont utilisés pour déclencher des avalanches artificielles à l'explosif après les chutes de neige.

«On ose à peine regarder»

Romano Pajarola sait que les erreurs de conduite et la vitesse sont les principales causes de blessures. Les collisions ne représentent que 5 % des accidents. «Un taux qui n'est finalement pas très élevé lorsque l'on voit comment certains dévalent les pistes», pense Patrick Schneider. Parfois, on ose à peine regarder. Pourquoi? «Parce que beaucoup d'usagers surestiment leurs capacités», ajoute Romano Pajarola. Les amateurs de glisse auraient trop peu de force et s'échaufferaient trop rarement (voir p. 9). En revanche, la consommation d'alcool ne cause que très peu d'accidents. A quoi les adeptes des sports d'hiver doivent-ils principalement faire attention? «Ils doivent être respectueux des autres usagers des pistes et adapter leur vitesse à leurs capacités et à la situation.»



Distance de freinage

«La bonne préparation des pistes ajoutée à la qualité des équipements actuels peut inciter à prendre des risques et à forcer sur la vitesse», comme l'explique Samuli Aegerter, chef de la campagne sports de neige à la Suva. «Les skieurs et les surfeurs oublient parfois d'adapter leur vitesse à leurs capacités et aux conditions sur les pistes.» Ils ne sont pas toujours conscients de la vitesse à laquelle ils dévalent les pentes ni des risques qu'ils prennent et font prendre aux autres. Freiner ou éviter un obstacle n'est pas toujours facile si on va trop vite. A 50 km/h, la distance de réaction est d'environ douze mètres. Sans compter le temps nécessaire pour la manœuvre de freinage ou d'évitement. En cas de collision, les conséquences sont graves: à 50 km/h, l'impact du choc correspond à celui d'une chute d'environ dix mètres de hauteur.

La Suva a prévu quatorze événements dans plusieurs domaines skiables pour rappeler les facteurs d'influence de la distance de freinage, dont la technique de glisse, la visibilité, l'aiguisage des carres ou la concentration. Dans les «lounges» installées par la Suva, les amateurs de glisse découvriront une multitude d'informations autour de la sécurité sur les pistes et pourront en profiter pour télécharger l'application Slope Track (voir p. 6).

Vous trouverez les dates des événements prévus et d'autres infos utiles sur le site de la Suva. // hga



www.suva.ch/sports-de-neige

Romano Pajarola est charpentier et guide de montagne diplômé. Après l'école de recrues, il a d'abord pélé la neige pour le service des pistes, où son père a travaillé durant 40 ans au service de sauvetage. Depuis 1999, il est chef des pistes et du sauvetage.

Anges gardiens des pistes

8 h 34: les patrouilleurs partent en tournée de contrôle. Ils doivent veiller à ce que la signalisation et les avertissements soient bien visibles et que les nouveaux emplacements dangereux soient indiqués ou interdits d'accès. «Nous devons aussi prévenir les accidents», explique Romano Pajarola. Tandis que quelques rayons de soleil percent les nuages, les premiers amateurs de glisse arrivent.

Actuellement, les journées sont encore calmes. Mais dès qu'il y a beaucoup de neige, les patrouilleurs se mettent à l'œuvre à 5 h 30. Chaque matin, ils déclenchent des avalanches artificielles à l'explosif afin de sécuriser le domaine. A partir de Noël, la centrale est opérationnelle 24 heures sur 24.

La formation des patrouilleurs, pour laquelle la Suva s'investit également, est vaste: des premiers secours à la formation de commandant de la place de sinistres et d'expert en avalanches, en passant par la connaissance de la neige, du matériel et du réseau radio. Les patrouilleurs suivent aussi un cours d'avalanche à l'explosif.

Sauvetage de tortues et d'amateurs de glisse

9 h 15: Patrick Schneider rejoint à skis une zone dangereuse, transportant huit piquets de marquage. Avant, l'employé de banque travaillait pour le Forum économique mondial. Depuis six ans, il passe tous ses étés au Brésil, où il s'adonne au surf et s'engage en faveur de projets d'aide aux tortues. Il lui arrive aussi d'arrondir ses fins de mois comme brasseur. Patrick Schneider entame son quatrième hiver au service de sauvetage des pistes. «Mon rêve d'enfant», dit le Davosien. «Ceux qui grandissent ici rêvent souvent de devenir sauveteurs ou conducteurs d'engins de damage.» L'été dernier, il était responsable de l'entretien et du sauvetage sur le parcours freeride de Klosters. Avant de devenir patrouilleur il y a deux ans, Christian Lauber travaillait dans une serrurerie.

En cas d'accident, la centrale de secours coordonne l'intervention. Elle avertit l'ambulance ou la Rega, l'hôpital et la police en cas de collision grave ou de décès. Un rapport précis est établi: heure exacte de l'accident, emplacement, nom du patrouilleur et de la personne blessée, diagnostic présumé et conditions météorologiques. L'heure à laquelle le patrouilleur quitte la centrale, atteint l'endroit où se trouve la personne accidentée, la transporte, regagne la vallée et à laquelle la victime est

prise en charge par l'ambulance ou la Rega sont aussi indiquées. «Par la suite, les assurances demandent ces informations», explique Romano Pajarola. «Nous devons être en mesure de justifier les interventions de la Rega.» La paperasserie a augmenté. Chaque dynamitage fait l'objet d'un rapport et chaque collision doit être documentée par un procès-verbal et des photos.

Vertèbres cervicales brisées et pieds endoloris

12 h 00: le brouillard est épais et la neige commence à tomber. «Les jours de grande affluence, les gens font la queue devant notre local de secours », poursuit Romano Pajarola. Un jour, un homme tenant son cou avec ses mains est venu à pied. Il avait l'impression qu'il y avait un problème. Il avait deux vertèbres cervicales brisées. Un autre se plaignait d'avoir très mal aux pieds. Il avait mis ses souliers de skis à l'envers.

15 h 43: vent violent et fortes chutes de neige. Le chef des conducteurs d'engins de damage et Romano Parajola discutent de l'itinéraire. Ils décident de préparer le domaine très tôt le lendemain matin. Comme les conducteurs vivent sur le Weissfluhjoch, ils sont flexibles.

16 h 00: les patrouilleurs se mettent en route pour effectuer leurs contrôles. Il n'y a presque plus personne. Romano Pajarola est sur le pas de la porte, le vent lui souffle au visage. «Magnifique», s'exclame-t-il. Quand le beau temps dure trop longtemps, il finit par s'impatienter. Une fois de plus, il sera l'un des derniers à affronter la tempête de neige. De la neige fraîche. Enfin.

//////
www.skipatrol.ch
www.seilbahnen.org
www.suva.ch/sports-de-neige

//////

Matériel du patrouilleur lors d'une intervention de sauvetage





03 // 500 sauvetages par an: la victime, allongée dans une luge et protégée contre le froid, est transportée dans la vallée.

//////////

Comportement en cas d'urgence

Que faire en cas d'accident sur les pistes?

Sécuriser le lieu de l'accident > Sécurisez d'abord le lieu de l'accident. Pour le signaler, vous pouvez planter vos skis en croix à la verticale sur la piste à cinq ou dix mètres du blessé ou poser votre snowboard à plat sur la neige (fixations vers le bas). Veillez à ce que la signalisation soit bien visible, même sur une piste bosselée.

Réduire les risques > Si la situation le permet, emmenez rapidement le blessé hors de la zone dangereuse (goulet, bosse, crête). Ce geste est important pour le protéger et éviter des accidents avec d'autres usagers des pistes.

Alerter les secours > Appelez au secours et demandez aux skieurs qui passent de prévenir les remontées mécaniques. Appelez le service de sauvetage du domaine skiable ou le 144 ou demandez à ce qu'on le fasse pour vous. Si votre portable n'a pas de réception, vous pouvez émettre un appel au secours en composant le 112. Ne laissez jamais le blessé seul.

Bas les pattes! > Ne retirez jamais le casque du blessé. Stabilisez le casque (tête et cervicales) avec les deux mains. N'enlevez jamais les chaussures en cas de blessures aux jambes.

Parler avec calme > Demandez au blessé s'il a des douleurs. Contrôlez les signes de vie spontanés (respiration, toussotements, mouvements). Si le blessé est inconscient, placez-le en position latérale. Dégagez les voies respiratoires et commencez la réanimation en faisant du bouche-à-bouche et un massage cardiaque (schéma ABC). Pansez les plaies du blessé et protégez-le du froid.

Informers les sauveteurs > Tenez-vous à la disposition des sauveteurs qui recueilleront votre témoignage.

Comment réduire le risque d'accident?

Équipement > Faites régler vos fixations de skis dans un magasin spécialisé avant chaque saison ou contrôlez les vis des fixations de votre snowboard. Fartez les semelles et faites aiguiser les carres.

Protection des yeux > Protégez-vous des rayons UV dangereux en portant des lunettes de ski ou de soleil.

Vêtements chauds > Habillez-vous chaudement pour éviter de vous refroidir. Portez un casque de protection pour les sports de neige.

Echauffement > Echauffez-vous avant la première descente et les pauses prolongées (voir exercices d'échauffement de la Suva sur www.youtube.com/user/suvasuisse). Faites la première descente à une vitesse modérée en tenant compte des conditions générales (forme physique, état des pistes, météo).

Ouvrez l'œil! > Concentrez-vous sur votre descente, la piste et les autres usagers afin de pouvoir réagir correctement en cas d'imprévu.

Forme et repos > N'allez sur les pistes que si vous êtes bien reposé et en forme pour gérer les dangers.

Vitesse adaptée > Descendez à vue en adaptant votre comportement et votre vitesse à vos capacités et aux conditions.

Signalisation > Restez sur les pistes balisées. Observez les panneaux de signalisation des pistes et des services de sauvetage.

Faites des pauses! > Arrêtez-vous lorsque vous sentez que votre force diminue.

Règles de conduite > Observez les Règles de conduite de la Fédération internationale de ski (FIS) et les Directives de la Commission suisse pour la prévention des accidents sur les descentes pour sports de neige (SKUS).

//////////

Vous trouverez des informations détaillées sur le comportement à adopter en cas d'urgence et les gestes pouvant sauver la vie en consultant l'appli Slope Track (voir encadré «Appli astucieuse»). www.skus.ch > Règles FIS et Directives SKUS

//////////

Appli astucieuse

Slope Track est une application gratuite qui enregistre les distances parcourues sur les pistes, la dénivellation et la vitesse individuelle des utilisateurs. Cette appli signale les dangers particuliers et contient treize films avec des exercices d'échauffement ainsi que des instructions de premiers secours. Elle permet d'alerter directement la Rega ou les services de sauvetage.

A la rubrique «Check», vous trouverez la météo et plusieurs webcams. Slope Track connaît les conditions d'enneigement et fournit également la liste des pistes et des remontées mécaniques ouvertes.

L'appli de la Suva fonctionne sur iPhone et smartphone Android. Elle est disponible dans l'AppStore et sur Android Market en français, italien, allemand et anglais. // **hga**

//////////

www.suva.ch/slopetrack-f



Une nouvelle étude démontre la rentabilité financière de la prévention

D'après une étude internationale à laquelle la Suisse a participé, investir dans la prévention s'avère profitable.



01 // Les mesures de prévention s'avèrent rentables également pour les petites et moyennes entreprises. // Dominik Wunderli

Nombreuses sont les entreprises qui hésitent à investir dans la prévention ou qui considèrent de telles dépenses comme de l'argent gaspillé. L'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) a souhaité davantage de précisions à ce sujet. En partenariat avec la Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (DGUV) et la Berufsgenossenschaft Energie Textil Elektro Medienerzeugnisse, elle a initié en 2010 l'étude «Rendement de la prévention: calcul du ratio coût-bénéfices de l'investissement dans la sécurité et la santé en entreprise». 300 entreprises dans le monde entier, dont douze en Suisse, ont été interrogées. Dietmar Bräunig, professeur d'économie (voir interview), et Thomas Kohstall de la DGUV sont les auteurs de cette étude. Concernant la Suisse, Dietmar Bräunig parvient à la conclusion suivante: chaque franc dépensé pour la prévention par les entreprises interrogées représente un avantage économique potentiel de 3,8 francs.

Indispensable pour les grandes entreprises

Rolf Simon, responsable de la gestion de la santé à La Poste, qui a participé à l'étude, souligne que la prévention s'avère indispensable particulièrement dans les grandes

entreprises et que le résultat de l'étude corrobore les expériences de La Poste: «Des collaborateurs sains et performants sont le capital d'une entreprise.» La Poste investit systématiquement dans la gestion de la santé dans l'entreprise et six des sept unités du groupe bénéficient du label de qualité «Friendly Workspace». «Toutes partagent le même objectif: garantir la santé de leurs collaborateurs», déclare Rolf Simon ajoutant que les conditions de travail exemplaires de La Poste contribuent à en faire un employeur de choix.

L'exemple des supérieurs

«Pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles, La Poste a développé des bases, des conditions-cadres et des outils adaptés à la pratique. Les supérieurs suivent des formations. Les collaborateurs apprennent à éviter les comportements inadéquats et à être davantage responsables de leur santé dans leur travail quotidien», précise Rolf Simon. Dans la mesure où elle réalise ou développe des formations et des campagnes de prévention en collaboration avec La Poste, la Suva joue ici également un rôle important.

La prévention profite aussi aux PME

Les mesures de prévention s'avèrent également rentables pour les petites et moyennes entreprises (PME). Ueli Steinmann, sous-directeur de la société Aare Seeland mobil AG, en est convaincu: «Le faible absentéisme et la performance à long terme des collaborateurs profitent à tous». Outre les formations spécifiques, les portefeuilles des dangers et les audits de sécurité, la mascotte Oski fait également partie du programme de prévention de l'entreprise. Oski est honnête, sympathique et tout sauf parfait. Chaque mois, il aborde dans le journal interne un thème d'actualité portant essentiellement sur la sécurité au travail et la promotion de la santé. «Oski est devenu un élément incontournable de notre processus de travail mais aussi de la vie

privée des employés», déclare Ueli Steinmann. Ce dernier souligne en outre que la prévention est étroitement liée à la culture d'entreprise et à l'éthique. «Parler de prévention ne suffit pas. Pour obtenir des résultats, la personne chargée de la prévention doit être crédible et la prévention doit être vécue au quotidien.»

Pour être acceptée des collaborateurs, la politique de prévention doit être authentique et honnête. Et Dietmar Bräunig de rappeler: «Les collaborateurs doivent sentir que leurs préoccupations et leurs idées sont véritablement prises au sérieux». // rh

//////////

www.suva.ch/etude-prevention; www.suva.ch/podcast-benefit-f

//////////

La sécurité influence la qualité

Dietmar Bräunig*, vous êtes co-auteur de l'étude internationale sur l'utilité économique de la prévention. La prévention est-elle rentable pour les entreprises?

Oui, absolument. Grâce à la prévention, les entreprises peuvent générer des avantages économiques potentiels qui les rendent encore plus performantes sur le marché. La prévention améliore par exemple l'image de l'entreprise au sein de l'opinion publique. De plus, la baisse du nombre d'accidents perturbant l'exploitation permet d'augmenter la productivité et de bénéficier d'avantages en termes de coûts. D'un point de vue économique, ces effets secondaires de la protection des travailleurs et de la santé en entreprise sont très importants. Pour les quantifier, nous calculons dans le cadre de l'étude le rendement de la prévention (ROP) qui indique la direction et le degré d'efficacité des investissements dans le travail de prévention en entreprise.

Pour la Suisse, vous obtenez un ROP de 3,8. Ce chiffre signifie-t-il que pour chaque franc investi dans la prévention les entreprises suisses en reçoivent 3,8 en retour?

La prévention s'avère toujours payante, même sur le plan financier. Mais le succès financier d'une entreprise dépend aussi de la conjoncture ou de l'acceptation des produits sur les marchés. Le ROP signifie que chaque franc investi dans la sécurité et la santé au travail par les entreprises suisses interrogées représente pour elles des avantages économiques potentiels équivalant à 3,8 francs. Le travail de prévention dans les entreprises ne profite pas uniquement à la société et à l'économie en général, mais aussi aux entreprises elles-mêmes.

La Suva s'engage activement en faveur de la prévention. Dans quelle mesure cette étude soutient-elle son engagement?

Il existe un lien entre la gestion de la protection des travailleurs et la gestion de la qualité. S'assurer qu'un atelier soit bien rangé comme mesure de protection des travailleurs se reflète aussi dans la qualité de la production et des produits. Cela incite les entreprises jusqu'alors peu intéressées par la prévention à s'engager dans ce domaine. La prévention est l'un des garants de la qualité dans l'entreprise et exerce des effets durables sur son succès à long terme.

L'étude prend en compte des entreprises qui s'engagent en faveur de la prévention. Est-ce que cela ne fausse pas le résultat?

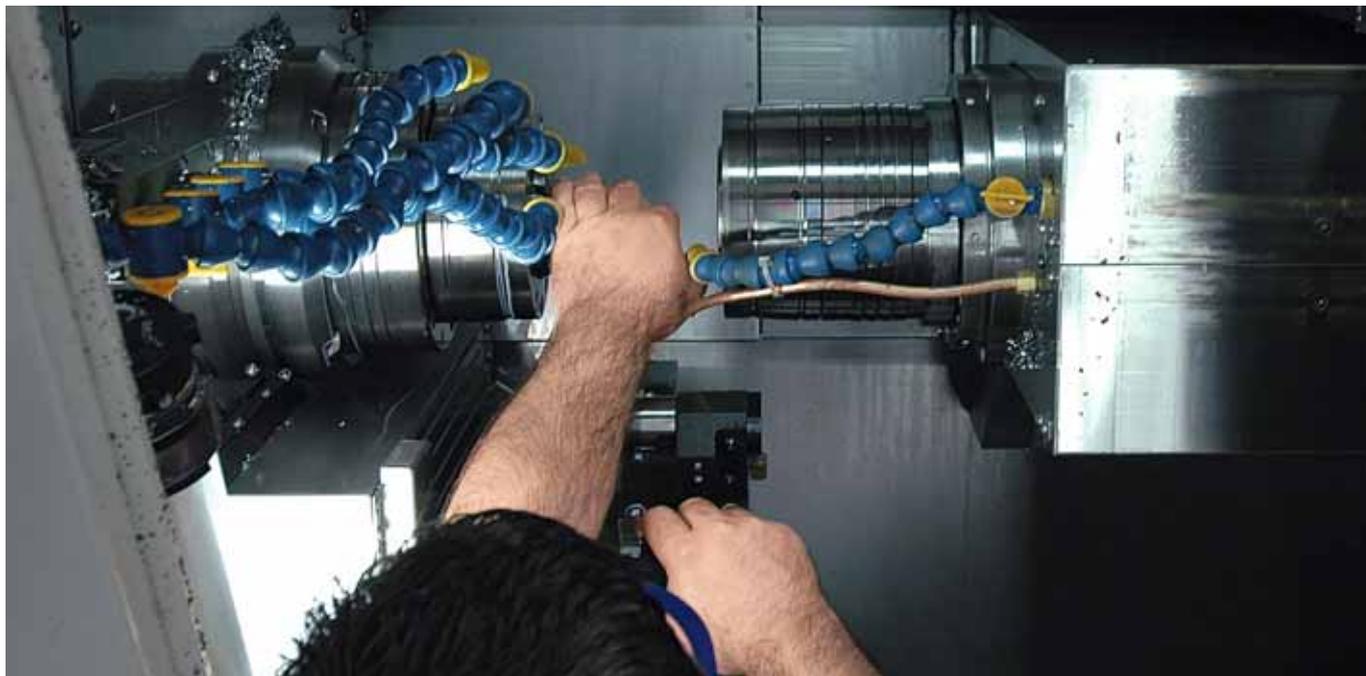
Non, bien au contraire. Nous avons dû interroger des entreprises qui avaient de l'expérience dans ce domaine et pouvaient fournir des renseignements fondés sur les effets de la prévention. Dans notre évaluation, nous avons appliqué les mêmes principes de précaution que ceux utilisés en comptabilité. Le ROP des entreprises qui pratiquent une politique de prévention efficace depuis longtemps devrait s'avérer plutôt faible. Celles qui se sont montrées peu intéressées par la prévention jusqu'ici présentent en revanche des avantages économiques potentiels beaucoup plus importants. Il s'agit ici bien entendu de données statistiques qui comportent certaines incertitudes. // mdg

//////////

* Dietmar Bräunig, professeur de gestion d'entreprises prestataires de services destinés aux personnes à l'Université Justus Liebig de Giessen.



Une main broyée à la suite de la manipulation d'un dispositif de protection: qui est coupable?



01 // La main d'un polymécanicien est broyée lors d'un accident. La Suva joue l'audience judiciaire de ce cas directement en public. // Suva

Un polymécanicien a la main broyée parce qu'il a manipulé le dispositif de protection de son tour CNC. La Suva montre directement en public comment un tribunal juge les parties prenantes dans un tel cas.

C'est un jour comme un autre chez E. Chantillon Construction Mécanique SA. Juste avant la pause du matin, F. veut vite encore vérifier si la programmation de son tour CNC permet de réaliser une série de production complexe. Il neutralise l'interrupteur de surveillance de la porte de sécurité et se penche à l'intérieur de la machine. C'est alors que l'accident se produit: il glisse, sa main est prise entre l'outil et le chariot porte-outil et est broyée.

Fort heureusement, cet accident ne s'est jamais passé réellement. Il permet seulement à la Suva de montrer les conséquences pénales et civiles d'un accident

du travail lors de trois manifestations en direct ce printemps.

Sensibiliser les responsables

De vrais juges et avocats statuent devant un public de responsables d'entreprises et de spécialistes de la sécurité sur le jugement de trois accusés: le copropriétaire d'E. Chantillon SA qui, en tant que directeur de la production, est également

le supérieur direct de F., le coordinateur de sécurité de l'entreprise et le monteur de la société de livraison de la machine. «Nous voulons sensibiliser ces groupes de personnes précisément et montrer que la manipulation de dispositifs de protection a des conséquences pour l'entreprise et pour des participants externes», explique Markus Schnyder, responsable de la campagne Suva «STOP à la manipula-



Une plate-forme vivante

La Suva organise plusieurs fois par an des rencontres spécialement dédiées à certaines branches. Les clients y reçoivent des informations spécifiques sur un thème de prévention présenté de manière captivante. Ces événements constituent souvent une bonne occasion pour discuter d'une problématique individuelle avec un conseiller-clientèle. Les clients sont directement invités par les responsables de leur agence Suva. Si votre entreprise reçoit une invitation, n'hésitez pas: profitez de cette offre d'informations pratiques et découvrez les visages qui se cachent derrière votre assurance. // hga



tion des dispositifs de protection», dont le message est: «Tous ceux qui tolèrent ou même encouragent la neutralisation des dispositifs de protection sont punissables.»

Manipuler un dispositif n'est jamais nécessaire

Le cas est fictif, «mais il peut se passer n'importe où et n'importe quand», nous explique Markus Schnyder. F. a désactivé l'interrupteur de surveillance, car quand elle est fermée, la porte de sécurité restreint la vue sur la pièce à usiner et empêche donc de procéder au réglage. Selon Markus Schnyder, il s'agit là d'une des raisons les plus fréquentes. En effet, les machines ne sont pas toujours conçues de manière suffisamment conviviale, et certains monteurs n'hésitent pas à expliquer aux clients comment neutraliser les dispositifs de protection des machines livrées. E. Chantillon SA n'a pas fait exception. «Pourtant, il existe toujours une solution technique permettant d'éviter les manipulations». Fabricants et exploitant doivent seulement bien se mettre d'accord.

Quel est le rôle des supérieurs?

La manipulation est trop souvent tolérée, voire ordonnée par les supérieurs. Lors de l'audience d'E. Chantillon SA, il s'agira de déterminer le rôle de l'employeur et la responsabilité d'un coordinateur de sécurité dans un tel cas. Les spectateurs font ainsi face à une situation qui peut les concerner directement. La Suva a organisé en 2008 à Olten et en 2009 à Lausanne des événements similaires qui ont suscité un grand intérêt. // afe

www.suva.ch/dispositifs-de-protection

Trois événements avec deux équipes judiciaires

L'événement «Un accident devant le tribunal» sera organisé trois fois avec le concours de professionnels du pouvoir judiciaire et des métiers de l'industrie. Inspirés d'un cas réel, les procès fictifs – pénaux et civils – auront lieu le 10 mai à Lausanne (en français) et les 2 et 15 mai à Saint-Gall et Olten (en allemand). La Suva s'adresse avant tout aux chefs d'entreprise et de production ainsi qu'aux spécialistes et coordinateurs de sécurité des branches concernées. Les groupes cibles seront invités en mars. // afe

Manipulations dans une entreprise sur trois

Depuis un peu plus de trois ans, la Suva mène la campagne «STOP à la manipulation des dispositifs de protection». Manipuler ou rendre inutilisables des dispositifs de protection demeure une pratique largement répandue. Si, au début de la campagne, les spécialistes de la sécurité au travail de la Suva observaient des manipulations dans une entreprise sur deux, ils en constatent aujourd'hui encore dans une entreprise sur trois. La manipulation des dispositifs de protection relève de motifs variés: gain de temps le plus souvent, mais aussi tout simplement commodité. Les employeurs ont tout intérêt à lutter contre de telles pratiques. Ils empêchent ainsi des souffrances humaines et contribuent à maintenir les coûts d'assurance à un niveau peu élevé. En effet, chaque accident évité permet d'épargner des coûts, et ces économies sont reversées par la Suva à ses assurés sous la forme de primes plus faibles. // afe

Trois questions au président du Tribunal

Le procès pénal romand est mené par le juge Jean Daniel Martin, président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne.

Quel est le défi majeur d'un procès pénal traitant d'un accident du travail?

Il en existe deux, d'importance égale: d'une part, il s'agit de déterminer si des fautes ont été commises, de manière intentionnelle ou par négligence, et, le cas échéant, de les sanctionner justement. D'autre part, il convient de donner, par un jugement dûment motivé, un message clair de la justice, ceci dans un souci de prévention.

Avez-vous déjà traité un cas analogue?

Certainement, en plus de trente ans de carrière dans le giron pénal! Toutefois, les affaires ne sont jamais identiques. En droit pénal, le justiciable est sanctionné à l'aune de sa faute, et non du résultat. Dans les affaires d'accident du travail, il appartient ainsi aux juges, en allant au-delà de l'ampleur souvent énorme du dommage matériel et humain, de prendre à sa juste valeur l'acte (ou l'inaction, parfois...) des personnes impliquées: il est facile, des mois plus tard et durant de longues heures, de disséquer le comportement d'un instant, considéré comme fautif; mais on ne peut ignorer qu'il est intervenu, de manière souvent instinctive, dans l'urgence du moment.

Quelle est votre motivation personnelle à participer à un tel événement?

La prévention est importante. La justice ne peut rester dans sa tour d'ivoire et ne s'exprimer que par ses jugements. Il est important de montrer qu'elle est rendue par des personnes qui, au plus près de leur conviction, se mettent réellement, pour les juger équitablement, dans la peau des personnes impliquées dans un accident. Nous ne sommes pas des robots appliquant la loi sans prise en compte du facteur humain et débitant sans états d'âme des affirmations d'ordre juridique... // hma

La pression économique mine les cultures d'entreprise



01 // Comme ce bûcheron devant les tableaux de Paul Klee, les travailleurs perplexes face à la culture... d'entreprise. // Suva

Le 10^e Forum national de discussion sur les troubles de la santé associés au travail s'est déroulé le 22 novembre au Centre Paul Klee. La culture d'entreprise était au cœur des débats.

Paul Klee est mort en 1940 des suites d'une maladie peut-être associée aux produits qu'il utilisait dans son travail. Pour conclure le Forum, Brigitta Danuser s'est demandée si la maladie de Paul Klee pouvait s'apparenter à une maladie professionnelle. Elle a ainsi abordé le sujet sous un angle très original. La directrice de l'Institut universitaire romand de santé au travail a montré que la caractérisation des maladies professionnelles dépendait des connaissances scientifiques et médicales propres à chaque époque.

C'est autour de ces dernières que s'est concentré Johannes Siegrist, directeur de l'Institut de sociologie médicale de l'Université Heinrich Heine, Düsseldorf. Il a analysé, avec de nombreux chiffres à l'appui, l'importance de la culture de reconnaissance pour la santé. Il a démontré

que, sous l'effet d'une pression concurrentielle accrue, de l'insécurité de l'emploi et de la concurrence salariale, les crises de reconnaissance augmentaient dans toutes les classes de travailleurs. Le déséquilibre entre l'effort consenti et la récompense est un facteur très important de stress qui a une influence démontrée sur la dépression et les troubles coronariens.

«Culture-Killer»

Mais est-on en mesure aujourd'hui de développer des cultures d'entreprise capables de rééquilibrer la balance effort/récompense? Norbert Thom a analysé la question du point de vue de la culture de conduite. Le directeur de l'Institut pour l'organisation et le personnel de l'Université de Berne a rappelé que «les cadres supérieurs ont une influence marquante sur la culture et sont à même de modifier le système des valeurs. Ils peuvent l'influencer de manière essentielle et durable.» Pour jouer ce rôle, ils doivent être à la hauteur de leurs nombreuses responsabilités.

Dans le débat qui a suivi, il est pourtant apparu que beaucoup d'entre eux n'étaient tout simplement plus en mesure de participer au développement de la culture d'entreprise. La recherche de gains de capitaux à court terme, le rythme endiablé des restructurations et la rotation trop rapide des cadres s'opposent à la culture d'entreprise. Les objectifs et les buts à court terme sont des «Culture-Killer» a souligné Norbert Thom.

En fin de matinée, Michael Schaub, de l'Institut de recherche sur la santé publique et les addictions à Zurich, s'est intéressé à la culture de la performance, en montrant que le dopage au travail était lié aux nouvelles conditions de l'activité économique: stress, précarité, pression.

Engagement des cadres

Durant l'après-midi, Michel Charbonnet, directeur d'Aproz Sources Minérales SA et Daniel Eicher, CEO du groupe ABC, ont présenté leur approche de la culture d'entreprise. Les participants ont pu se faire une idée de l'importance de l'engagement personnel des cadres dans la culture d'entreprise. Les deux interventions ont mis le doigt sur le rôle de l'éthique de la responsabilité des dirigeants, de la proximité avec leurs collaborateurs et des fondements historiques des entreprises.

En fin de compte, il apparaît que pour développer une culture d'entreprise, le charisme des leaders est essentiel, de même que les fondements idéologiques de l'économie. «Les pays scandinaves, les Pays-Bas et la Suisse présentent une meilleure qualité psycho-sociale du travail que les pays ayant adopté une économie néolibérale», concluait Johannes Siegrist. // cv

www.suva.ch/fr/diskussionsforum-2011.pdf



Primées grâce à la promotion de la santé

Trois sociétés suisses ont obtenu le prix «Santé et entreprise». D'un montant total de 25000 francs, ce prix est décerné chaque année par la section suisse de l'Association Européenne pour la Promotion de la Santé (AEPS), Promotion Santé Suisse et la Suva.

Le premier prix a été attribué à la Coopérative Migros de Lucerne pour sa grande campagne de sensibilisation sur les maux de dos. Le deuxième prix récompense la Résidence Bellerive, un établissement pour personnes âgées situé près de Neuchâtel, pour sa prévention du «burn-out» et le troisième revient à l'entreprise Implenia, qui met l'accent sur la dépendance et la consommation d'alcool, à travers des formations et une campagne de sensibilisation destinées aux employés ainsi qu'aux cadres. // hga

www.promotionsante.ch
www.aeps-ch.org

Des prestations d'assurance adaptées?

Il est fréquent que les personnes ayant un lien particulier avec l'employeur (actionnaires, associés, membres de la famille) ne soient pas rémunérées de la même manière que si elles exerçaient une activité comparable dans une autre entreprise. Afin de garantir des prestations d'assurance adaptées, le salaire correspondant aux usages professionnels et locaux doit être pris en compte. Il s'agit du gain qui pourrait être réalisé dans une

autre entreprise en exerçant la même fonction, en fournissant la même prestation et en ayant le même temps de travail. Comparez votre salaire à l'adresse www.lohnrechner.bfs.admin.ch en indiquant votre activité, votre position dans l'entreprise, votre formation, votre âge, votre expérience, votre temps de travail ainsi que vos spécificités régionales et locales.

Contactez votre agence Suva, qui vous aidera à déterminer le salaire correspondant aux usages professionnels et locaux. Ce dernier est également déterminant pour le calcul des prestations en espèces allouées en cas d'accident ainsi que pour la déclaration de salaire et la détermination des primes. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans la fiche thématique disponible sur www.suva.ch/waswo-f (réf. 3824.f). // hec

Praxair, une entreprise exemplaire

Le Prix Suva de la Sécurité 2011 a été remis le 15 décembre à l'entreprise Praxair Surface Technologies, active dans le traitement de surfaces et établie à Meyrin. L'analyse systématique de chaque incident, l'observation anonyme des comportements au travail et les mesures efficaces qui en résultent constituent les points forts de l'entreprise en matière d'amélioration de la sécurité. Un exemple parmi d'autres: après six ans de recherches et de développement, Praxair Surface Technologies a concrétisé un prototype de capot de protection pour son parc de machines rotatives (sableuses, rectifieuses et autres rodeuses). La mise en place de ces dispositifs lui permet d'éliminer les risques liés aux mors des mandrins.

Pour Marc Truffer, président du jury et chef de la sécurité au travail à la Suva pour la Suisse romande: «Praxair Surface Technologies a fait l'unanimité du jury. De la réflexion à l'application pratique, tous les éléments mis en place font de cette entreprise un exemple à suivre en matière de santé et de sécurité au travail». // alt

Impressum

Editeur: Suva, case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 51 11, fax 041 419 58 28
www.suva.ch/fr; benefit@suva.ch
Rédaction: Gabriela Hübscher (hga)

Contributions à la présente édition:

Jean-Luc Alt (alt), rédacteur
Beat Arnold (arb), rédacteur spécialisé
Stéphanie Berger (sbj), rédactrice
Alois Felber (afe), rédacteur spécialisé
Nadia Gendre (gnc), rédactrice
Chantal Heiniger (hec), rédactrice spécialisée
Roland Hügi (rlh), rédacteur
Dominique Marty (mdg), rédactrice
Henri Mathis (hma), chef suppl. communication
Charly Veuthey (cv), collaborateur externe
Franca Pedrazzetti, photographe
Jean-Luc Cramatte, photographe
Dominik Wunderli, photographe
Beat Brechbühl, photographe
Fränzi Meyer (mfc), mise en pages

Commandes:

Suva, service clientèle
Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51, fax 041 419 59 17
service.clientele@suva.ch
www.suva.ch/waswo-f
Reproduction souhaitée avec mention de la source.
«benefit» paraît quatre fois par année.

Impression avec bilan neutre
en CO2: www.myclimate.org/fr

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- **La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.**
- **La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.**
- **Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.**
- **La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.**



Tirer des leçons des accidents: mort dans un compacteur



01 // Le soudeur se trouvait dans la trémie lorsque les vis sans fin se sont mises en marche. // Newspictures

Un soudeur meurt happé par des vis sans fin au cours des travaux de maintenance effectués sur un compacteur. Un travailleur expérimenté doit exécuter des soudures dans la trémie d'un compacteur. Pour accéder à la place de travail, il place une échelle à l'intérieur de l'installation. Après avoir terminé son travail, l'homme ne parvient pas à récupérer l'échelle, qui s'est coincée dans les vis sans fin servant à broyer et compacter les déchets. L'accident se produit lorsqu'il tente de décrocher l'échelle en retournant dans la trémie: la télécommande de la presse échappe des mains du soudeur, provoquant ainsi la mise en marche des vis sans fin qui le happent aux jambes. L'homme est entraîné et tué par les deux vis en rotation.

Arrêter et sécuriser l'installation

Comment cette tragédie s'est-elle produite? Le soudeur a ignoré l'une des «règles vitales pour la maintenance». Son contenu: «Avant le début des travaux,

nous arrêtons et nous sécurisons l'installation» (publication Suva 84040.f, Règle 3). La victime a pénétré dans la trémie en omettant d'éteindre l'interrupteur principal et de vérifier que l'installation était protégée contre le risque de mise en marche intempestive. Le sélecteur de mode pointait sur «télé», c'est-à-dire sur «télécommande»: il suffisait d'un simple incident pour provoquer la mise en marche du compacteur.

L'employeur est-il responsable?

Les travaux de maintenance doivent être précédés d'une évaluation des risques et des mesures de prévention applicables lors de l'intervention prévue. Dans un deuxième temps, l'employeur est également tenu de contrôler le respect des règles de sécurité requises. En cas d'accident, la part de responsabilité des supérieurs est jugée par le tribunal compétent.

Maurus Adam, secteur industrie, arts et métiers

Conseils pour éviter ce type d'accident

Assumez vos responsabilités d'employeur et de supérieur lors des travaux de maintenance: faites-les exécuter uniquement après déconnexion des sources d'énergie et arrêt complet des flux de matériaux, et contrôlez que l'installation est protégée contre le risque de mise en marche au moyen d'un cadenas personnel. Ne tolérez aucune exception!

Mesures complémentaires

Employeurs et supérieurs

- Prendre en considération les instructions de maintenance dès la planification.
- En l'absence des dispositifs de commande requis pour déconnecter complètement la machine, dites STOP et interrompez les travaux jusqu'à ce que les mesures nécessaires aient été prises.
- Contrôlez régulièrement si vos collaborateurs respectent les règles de sécurité.
- Ne tolérez aucun comportement contraire aux règles de sécurité.
- Instruisez régulièrement vos collaborateurs et sensibilisez-les aux dangers en relation avec la maintenance.

Collaborateurs

- Déconnectez toutes les sources d'énergie et arrêtez complètement les flux de matériaux avant chaque intervention.
- Sécurisez l'installation contre le risque de mise en marche intempestive au moyen d'un cadenas personnel.
- Dites STOP en cas de lacunes concernant les interrupteurs de commande. Faites-les immédiatement corriger ou annoncez-les à votre supérieur.

En appliquant les mesures susmentionnées, vous contribuez à éviter des blessures graves et à préserver des vies. La baisse des coûts des accidents permet de réduire les primes d'assurance: en tant qu'entreprise à but non lucratif, la Suva restitue ses excédents de recettes aux assurés sous la forme de primes plus basses.

www.suva.ch/exemples-accidents
www.suva.ch/podcast-benefit-f

Dire STOP en cas de danger Testez vos connaissances!

Connectez-vous sur www.suva.ch/concours: vous remporterez peut-être l'un des dix magnifiques prix mis en jeu.

Nous avons souvent tendance à sous-estimer les risques et à négliger les règles de sécurité au travail. Résultat: près de 180 000 accidents professionnels par an parmi les assurés Suva, dont 80 accidents mortels et un millier de cas d'invalidité.

La Suva mène un programme de prévention centré sur les principales causes d'accident afin d'empêcher au moins 250 accidents mortels en dix ans. Ce programme repose sur des «règles vitales» élaborées avec le concours des associations de branche et des syndicats.

Ces règles s'adressent à la fois aux supérieurs et aux travailleurs de chaque entreprise. Le message phare des «règles vitales» est le suivant: en cas de danger, toutes les personnes concernées doivent dire STOP et interrompre le travail jusqu'à ce que le danger soit écarté.

Question

Comment s'appelle la campagne centrée sur les «règles vitales»?

- A Préserver des vies
- B Sports de neige
- C «trébucher.ch»

www.suva.ch/vision250vies

Délai de participation: 15 mars 2012
www.suva.ch/concours



Prix // 1^{er} prix: caméra numérique Sony Cyber-Shot DSC-WX7 // 2^e prix: bons d'achat Coop City d'une valeur de 200.- // 3^e prix: pharmacie de voiture // 4^e-10^e prix: KeyFinder

Solution du concours «benefit» 4/2011:
Où se produisent la plupart des accidents?

- A Au début ou à la fin de l'escalier
- B Dans les escaliers étroits
- C Dans les escaliers en moquette

La réponse A est correcte. 85 % des accidents dans les escaliers se produisent au début ou à la fin des marches. Il est donc important de bien signaler les premières et les dernières marches ainsi que les paliers intermédiaires. Vous trouverez des conseils, des informations de fond et des renseignements sur les actions et les outils traitant des chutes et faux pas et des accidents dans les escaliers sur le site de la Suva. // hga

www.suva.ch/trebucher
www.trebucher.ch

Les gagnants ont été informés par écrit. Leurs noms sont publiés sur www.suva.ch/concours.

////////////////

800 personnes pour un géant de papier

La société Perlen Papier AG près de Lucerne possède une gigantesque machine à papier ultramoderne. Le colosse placé dans un bâtiment construit spécialement pour lui est entré en service après un an et demi d'efforts. Le concept de sécurité choisi a permis d'éviter de nombreux accidents.



01 // A la vitesse de l'éclair: le papier défile à plus de 100 km/h sur les rouleaux.

Quand une nouvelle imprimante arrive dans un bureau, il suffit tout au plus de déplacer un meuble pour créer l'espace nécessaire. En achetant une machine à papier moderne, Perlen Papier AG a d'abord dû faire excaver la moitié d'une montagne, déplacer des rails de train et construire un nouveau bâtiment. Ensuite, seulement, la machine a pu commencer à fabriquer du papier pour les journaux et les magazines. C'est moins par chance que par rigueur que seuls deux accidents graves se sont produits au cours des travaux qui ont duré un an et demi.

Haut comme cinq étages

La machine, une PM7 de 130 m de long, est installée dans un bâtiment haut comme cinq étages. Les visiteurs ne voient que les 25 m hors du sol. Le premier étage, qui abrite notamment un centre de calcul et la salle de commande, se trouve à mi-hauteur. Le plancher vibre légèrement sous les pieds. On sent la force des rouleaux de plusieurs tonnes dans les deux étages inférieurs. Du papier recyclé est introduit à l'entrée de la PM7. Une multitude de rouleaux

et de tambours le transforment en papier journal. Il est ensuite enroulé, découpé et emballé à l'autre bout de la machine. En une minute, la PM7 produit une bande continue de dix mètres de large et d'une longueur correspondant à seize terrains de football.

L'installation de la nouvelle machine et son bâtiment ont coûté un demi-milliard de francs. La PM7 consomme dix pour cent de moins d'électricité que les anciens modèles. Lorsqu'on sait que Perlen Papier AG a besoin d'autant de courant que la ville de Lucerne, cela représente d'importantes économies. «En consommant moins d'électricité et en améliorant la qualité, nous pensons pouvoir rester concurrentiels sur le long terme et maintenir les 380 postes de travail actuels», explique Jörg Michel, chef de projet général.

800 personnes sur un chantier

A la fin du gros œuvre, les techniciens ont entamé le montage de la PM7 à un bout du bâtiment, en même temps que se poursuivaient les aménagements intérieurs.

La PM7 et son écrin ont «poussé» de l'avant vers l'arrière. Jusqu'à 800 personnes par jour ont travaillé sur le chantier ensemble, côte à côte ou les unes au-dessus des autres. Jörg Michel a fait appel à la Suva dès le début des travaux de construction. «Le concept de sécurité faisait partie des conditions à remplir par les soumissionnaires.»

Cours de sécurité collectifs

Chaque entreprise a respecté les règles de sécurité de manière exemplaire. Dirk Breuer, préposé à la sécurité, et ses collaborateurs intervenaient systématiquement en cas de besoin lors des inspections quotidiennes. «Nous avons distribué des plaquettes avec les numéros d'urgence et les règles de sécurité dans une quinzaine de langues». Le cours de sécurité interne était obligatoire pour les personnes présentes sur le chantier. A la fin du cours, chacune recevait un autocollant à mettre sur son casque. Celles qui étaient vues sans autocollant sur le chantier devaient rattraper le cours.

Du côté de la Suva, Hanspeter Rööslé était l'un des principaux collaborateurs impliqués dans le projet PM7. «Perlen Papier AG s'est montrée exemplaire du début à la fin.»

Texte: Stéphanie Berger // Photos: Franca Pedrazzetti

////////////////////
www.perlen.ch/fr

////////////////////

Travaux de maintenance

En Suisse, une dizaine de personnes perdent la vie chaque année dans le cadre de la maintenance des machines et des installations techniques. La Suva vient de lancer une campagne de prévention à ce sujet. La maintenance joue un rôle crucial, en particulier lorsqu'il s'agit de machines aussi importantes que celle utilisée chez Perlen Papier AG. La maintenance comprend huit règles vitales présentées sur www.suva.ch/waswo-f (réf. 84040) et doit être soigneusement planifiée. Les opérateurs doivent arrêter les machines et les sécuriser au moyen de leurs cadenas personnels avant chaque intervention. Pour en savoir plus: www.suva.ch/maintenance. // hga

////////////////////

Face au risque, le vrai courage

Sauter du plongeur des 10 mètres, il faut oser. Mais s'il n'y a pas d'eau dans la piscine? Du suicide! Personne ne s'y «risquerait». Or, lors d'une collision à ski à 50 km/heure, le choc équivaut à une chute de 10 mètres de haut. Beaucoup de skieurs dévalent les pentes bien plus vite. A quelle vitesse, exactement? Ils peuvent le savoir grâce à l'appli Slope Track, qui transforme un téléphone mobile en enregistreur de dénivélés et de vitesse. Un bel outil pour qui aime foncer, tester ses performances jusqu'à ses limites... ou pour qui veut entretenir avec le risque une relation raisonnée.

Risque et raison ne s'excluent-ils pas mutuellement? Ingrédient omniprésent de toute vie active, en particulier sportive, le risque est le nom politiquement correct qu'on donne au danger. «Le risque zéro n'existe pas», entend-on répéter. En général sur un ton sentencieux, pour masquer l'irresponsabilité de ne pas entreprendre tout ce qui est possible pour prévenir les dangers.

Or le sport, à l'ère des matériels perfectionnés et des performances individuelles poussées, est périlleux – chaque année en Suisse, des morts, des para- et tétraplégiques, plusieurs dizaines de milliers de blessés plus ou moins graves.

Ce qui transforme un danger indéterminé en risque raisonné, ce sont l'évaluation et les mesures préventives que l'on prend pour réduire la probabilité et les conséquences d'un accident. On peut alors définir la prise de risque comme un pari: le rapport entre bénéfice escompté et perte éventuelle, pondéré par la probabilité de la perte. Dans le cas des sports de neige, le bénéfice, c'est le plaisir du plein air, de la montagne, de la glisse, de l'acrobatie, de la performance, de la compétition entre amis. Qui, dans l'exaltation de ces joies intenses, pense au pourcentage de probabilité d'une chute grave? Qui, avant de s'élancer dans un champ de bosses, s'imagine en chaise à roulettes?

S'équiper en fonction du danger, oser se freiner et parfois renoncer, quel courage!



Jacques Poget, chroniqueur, ancien rédacteur en chef de 24heures et président du jury du Prix Suva des Médias.



01 // «Après 30 minutes d'exercices, je suis fatigué comme si j'en avais fait durant trois heures».

//////////

«Ce qui semblait un jour banal peut devenir une montagne le lendemain...»

Nicolas Magnin est contremaître forestier. Affairé à sangler des troncs sur un wagon, il glisse malencontreusement et il est projeté en contrebas. Son corps et sa vie basculent au même instant: il se retrouve paralysé à 26 ans.

Le vendredi 22 juillet 2011 était une journée tranquille. Nicolas Magnin a mangé avec deux collègues et son patron au bistrot. «Aucun signe n'annonçait cet accident. A la fin de la journée, j'étais chargé de l'arrimage des wagons. En enjambant un tas de billons de bois, j'ai alors glissé sur un tronc sans écorce. Ma chute s'est terminée sur le dos à l'extérieur du wagon, 4 mètres plus bas. J'ai tout de suite su, durant ces quelques millièmes de seconde, que ça se terminerai mal», raconte Nicolas Magnin. Le jeune Valaisan de 26 ans est transporté en hélicoptère au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) où il sera opéré à plusieurs reprises. Le diagnostic tombe: paraplégie. Avenir professionnel, projet de mariage, famille... tout est bouleversé.

Premiers pas vers l'autonomie

Du CHUV, Nicolas est transféré à la Clinique romande de réadaptation, située à proximité de la ville de Sion. Sa chambre donne sur le parc magnifiquement aménagé

«Au début, on a l'impression de vivre une succession de mauvaises nouvelles.»

et les montagnes. La beauté du paysage et le climat ensoleillé jouent un grand rôle pour le moral des patients. De plus, l'établissement dispose des meilleurs spécialistes et d'une infrastructure de pointe en matière de réadaptation. «Tout est mis en place pour que le patient soit le plus rapidement autonome: s'habiller seul, faire sa toilette, se doucher, aller manger avec les autres», précise Stéphane

Garcia-Prat, infirmier à la Clinique. Le jeune accidenté reçoit chaque soir son planning pour le lendemain: visite médicale, séance de physiothérapie, ergonomie, fitness.

De précieux soutiens

Les premiers défis surmontés, le patient doit alors affronter la vie à l'extérieur. «Les pièges sont partout», confie Nicolas Magnin. Ce qui semblait banal peut devenir une montagne: sortir en ville, aller chez des copains qui n'ont pas d'ascenseurs, trouver un logement dans lequel les portes sont suffisamment larges pour laisser passer un fauteuil roulant, s'acheter une voiture adaptée. «Au début, on a l'impression de vivre une succession de mauvaises nouvelles», explique Nicolas Magnin. «Puis, on commence à vivre au jour le jour et apprécier les petites choses simples, comme la visite de ceux qu'on aime, de son patron, des collègues. Cela m'aide beaucoup, tout comme de savoir que je pourrai retourner travailler au sein de mon entreprise», ajoute-t-il. En effet, son patron s'est engagé à lui trouver une place administrative. Contremaître forestier, Nicolas Magnin devra bien entendu entreprendre une nouvelle formation, soutenue par la Suva. Mais peu importent les efforts à venir; il tire sa motivation de l'encouragement de ses proches et de la perspective d'exercer un métier dans un domaine qu'il apprécie énormément.

D'ici quelques mois, Nicolas Magnin espère pouvoir emménager dans son nouvel appartement, reprendre son projet de mariage et peut-être aussi fonder une famille avec son amie restée très présente à ses côtés.

Surtout, il est impatient de retrouver sa passion: l'apiculture. «Le monde des abeilles est fascinant et il a beaucoup à nous apprendre. Grâce à elles, je m'éloigne du stress et j'oublie tout le reste.»

Texte: Nadia Gendre // Photo: Jean-Luc Cramatte

//////////

www.crr-suva.ch



Campagnes et offres de prévention 2012

suva
Mieux qu'une assurance

01



Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés
Ce que vous devez savoir en tant que menuisier

suvapro SIKO2000
Le travail en sécurité SETRABOIS

02



Oito regras vitais para a construção civil

suvapro
Trabalhar com segurança

03



Votre produit est-il sûr?
Informations destinées aux fabricants, aux importateurs et aux commerçants

suvapro
Le travail en sécurité

04



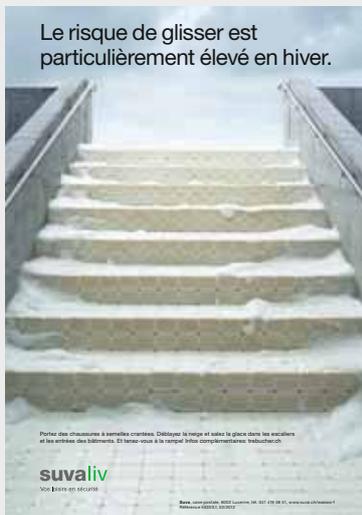
Si vous êtes victime d'un accident du travail, votre famille souffrira aussi.

En cas de danger, stoppez tout travail. Pensez à votre famille. Aucun travail ne vaut la peine de risquer sa vie. Respectez les règles vitales de prévention des accidents de la Suva.

suvapro
Le travail en sécurité

Suva - 5000 Zurich - 8002 Lucerne - 40 001 1719 00 - Téléphone 058 221 1111
Communiqué en ligne: www.suva.ch/fr/france/01/2012

06



Le risque de glisser est particulièrement élevé en hiver.

Portez des chaussures à semelles crantées. Déclayez la neige et saisissez la glace dans les escaliers et les entrées des bâtiments. Et tenez-vous à la règle: 100% complémentaires! (Reichle & Pöhl)

suvaliv
Vivre mieux en sécurité

Suva - 5000 Zurich - 8002 Lucerne - 40 001 1719 00 - www.suva.ch/france/01
Publié en 2012 - 01/2012

06

01

Campagnes et offres de prévention 2012

Connaissez-vous les campagnes de prévention de la Suva pour l'année 2012? Savez-vous comment bénéficier des offres proposées? Informez-vous dans la brochure mise à disposition à cet effet. L'un ou l'autre sujet conviendra certainement pour organiser une action ciblée sur les besoins de votre entreprise.

Campagnes et offres de prévention 2012 // 68 pages A5 // Réf. 88089.f

02

Amiante: ce que les menuisiers doivent savoir

Bien que l'amiante soit interdit en Suisse depuis 1990, on trouve encore de nombreux produits en contenant et mis au jour avant tout lors de travaux de transformation et de rénovation. Lors de telles activités, les travailleurs sont exposés au risque d'inhaler des fibres d'amiante libérées dans l'air et possédant la capacité de pénétrer dans les poumons. Les menuisiers sont également concernés par ce problème, par exemple lorsqu'ils rénovent des cuisines, retirent des revêtements de sols et de murs ou travaillent du mastic de fenêtres.

La Suva a donc élaboré, en collaboration avec les partenaires sociaux du secteur de la menuiserie, une brochure axée sur la pratique qui indique:

- les travaux lors desquels les menuisiers sont exposés à de l'amiante
- les mesures de protection qui doivent être prises, et
- à partir de quel moment il faut faire appel à des spécialistes en vue d'un assainissement

Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir en tant que menuisier // Brochure en format de poche // 32 pages // Réf. 84043.f

03

Nouvelle édition en portugais

Si votre entreprise travaille dans le bâtiment et emploie des collaborateurs portugais, vous devez absolument commander l'édition portugaise du dépliant «Huit règles vitales pour la branche du bâtiment» et l'utiliser lors de la formation. Ces règles vitales ont été développées en 2010 avec les partenaires sociaux du secteur du bâtiment. A la demande des syndicats, elles ont maintenant été traduites en portugais.

Oito regras vitais para a construção civil // Dépliant // 12 pages // Réf. 84035.p

04

Votre produit est-il sûr?

La brochure «Votre produit est-il sûr?» s'adresse aux fabricants, aux importateurs et aux commerçants. Elle attire l'attention sur les exigences qu'ils doivent respecter en matière de sécurité lorsqu'ils mettent leurs produits sur le marché. Sont avant tout déterminantes la loi sur la sécurité des produits (LSPro), l'ordonnance sur la sécurité des machines (OMach) et la directive machines 2006/42/CE. La Suva surveille la sécurité des machines et autres équipements de travail utilisés dans les entreprises.

Votre produit est-il sûr? Informations destinées aux fabricants, aux importateurs et aux commerçants // 8 pages A5 // Réf. 88256.f

05

Fiches thématiques pour la branche de la construction

Les fiches thématiques suivantes peuvent être téléchargées directement au format

PDF sur www.suva.ch/waswo-f. Elles n'existent pas sous forme imprimée.

Protections latérales // Réf. 33008.f

Platelages d'échafaudages de façade // Réf. 33020.f

Protections latérales sur les échafaudages de façade // Réf. 33024.f

Escaliers et échelles d'accès aux échafaudages // Réf. 33025.f

06

Affichettes pour les entreprises

Maintenance? Arrêtez et sécurisez la machine! // Format A4 // Réf. 55300.f

S'il vous arrive un accident au travail, votre famille souffrira aussi. // Format A4 // Réf. 55302.f

Le risque de glisser est particulièrement élevé en hiver. // Format A4 // Réf. 55303.f

07

Ordonnance sur les travaux de construction: nouvelles dispositions

L'ordonnance sur les travaux de construction (OTConst) remaniée est en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2011. Les adaptations concernent avant tout le chapitre 3, «Travaux exécutés sur les toits». De plus, l'ordonnance sur les travaux de ramonage de 1963 a été abrogée et intégrée à la nouvelle version de l'OTConst. La Suva a informé des nouveautés les entreprises de ramonage avec un aide-mémoire. Cette publication a été élaborée en collaboration avec l'Association Suisse des Maîtres Ramoneurs (ASMR).

Ordonnance sur les travaux de construction // 30 pages A5 // Réf. 1796.f

C'est nouveau! Sécurité lors des travaux de ramonage // 12 pages A4 // Réf. 44092.f

08

Conseils de sécurité pour les sports de neige

Au cours de ces dernières années, beaucoup de choses ont changé sur les pistes: nouveaux équipements, nouvelles techniques, nouveaux matériaux. Le dépliant «Conseils de sécurité pour les sports de neige» a donc été actualisé. Il offre de nombreux conseils, de la préparation au comportement sur les pistes et en dehors de celles-ci, pour passer la saison d'hiver sans accident.

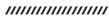
Conseils de sécurité pour les sports de neige // Dépliant // 12 pages // Format 8,5 x 15,5 cm // Réf. 88169.f

Newsletter

Abonnez-vous à notre Newsletter, qui vous permettra chaque mois d'en savoir plus sur certains sujets d'actualité, nos campagnes, nos offres et nos services. // www.suva.ch/newsletter-f

Commandes en ligne

La plupart des publications Suva présentées ci-dessus peuvent aussi être consultées, imprimées et commandées à partir de notre site Internet. // www.suva.ch/waswo-f



Conseils pratiques pour une meilleure réinsertion



Les accidents ou maladies graves peuvent contraindre les travailleurs à s'absenter de leur travail durant une longue période. Les personnes bénéficiant d'un suivi précoce, dispensé par des professionnels ont de meilleures chances de guérir et de réintégrer le monde du travail. Une telle mission requiert néanmoins la collaboration des employeurs, des patients et de leur famille, des médecins et de la Suva.

Avec ses 120 case managers, la Suva entend offrir le meilleur soutien possible à toutes les personnes impliquées. Sur son site Internet, les entreprises, les patients et les médecins ont accès à de nombreux conseils et informations utiles sur le thème de la réinsertion. Des patients y décrivent leur retour au travail et le soutien qui leur a été accordé par leur employeur et la Suva. De nouveaux témoignages seront publiés au cours des prochaines semaines.

Une réinsertion professionnelle rapide profite à tous: à la personne accidentée et à sa famille, à ses collègues et à son employeur. // hga



www.suva.ch/ncm-f

www.suva.ch/podcast-benefit-f



Publications sur la réinsertion professionnelle

(à commander sur www.suva.ch/waswo-f)

«Réinsertion des personnes accidentées. Réduire les absences. Eviter les cas de rentes. Informations et conseils pour les employeurs» //

Réf. 2834.f

Factsheet: New Case Management – Réduire les coûts grâce à une réinsertion rapide // Réf. 3814.f